



Exécution jugement prudhomal

Par eaglestar

Bonjour,

Je viens de gagner aux prud'hommes 2500 euros, la partie adverse fait appel mais ne me donne pas l'argent.
Puis-je réclamer à la partie adverse la somme du jugement dit contradictoire en premier recours.
Quel est l'article de loi ???

Merci, bien à vous

Par rb35

il me semble que si la somme demandee ne depasse pas 3000 euros vous etes obligé d'attendre la fin de l'appel